

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- PARTIE 2 -

COLLECTE & VALORISATION (SUITE)

ÉVITEMENT & ÉCONOMIE CIRCULAIRE





RÉUTILISER RÉDUIRE RECYCLER

Photos de couvertures :

1. Points recyclage rafraîchis par des jeunes de Bavans avec l'artiste Lina Khei
Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA

2. Tri des déchets à la Charmotte à Voujeaucourt
Crédit photo : Simon Daval pour PMA

3. Collecte des déchets biodégradables à Hérimoncourt
Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA

4. Agents de collecte des déchets ménagers
Crédit photo : Simon Daval pour PMA

5. Centre de tri de Montévillers
Crédit photo : PMA

6. Tri au point recyclage
Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
MOT DE L'ANIMATEUR	5
PRÉAMBULE	6
PARTIE 1 - COLLECTE ET VALORISATION SUITE	
MÉTHANISEUR	8
BOIS ÉNERGIE	9
ENFOUISSEMENT	10
DÉCHETS AUTRES QUE MÉNAGERS	11
PARTIE 2 - ÉVITEMENT	
ÉVITEMENT	13
ACTION À LA SOURCE	14
PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE	15
PARTIE 2 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	17
ÉCOCONCEPTION	18
RÉEMPLOI SOLIDAIRE	19
CONCLUSION	20
REGARDS CROISÉS DES MEMBRES	21
COMPOSITION DU GROUPE DE RÉFLEXION	25
LE PROCESSUS PARTICIPATIF	26

MOT DU PRÉSIDENT

Suite à la remise de la première partie du rapport d'étape intitulé « La réduction des déchets – collecte & valorisation », la commission « Environnement & Cadre de vie » du Conseil de Développement, animée par Richard HERBACH, a poursuivi sa réflexion pour aborder deux notions fondamentales : **l'évitement des déchets et la transition vers une économie circulaire.**

À l'heure de la prise de conscience croissante de la nécessité de passer à une économie plus sobre, à l'heure des alertes quant à l'épuisement des ressources naturelles, **l'intérêt de l'économie circulaire s'impose comme une évidence, ou du moins ouvre des perspectives : faire de nos déchets des ressources...**

Répondant à de nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques imposés par notre modèle de croissance actuel basé sur une économie linéaire – produire, consommer, jeter – le passage à une économie circulaire s'avère un impératif. C'est véritablement un défi à relever pour faire de Pays de Montbéliard Agglomération un territoire d'avant-garde et emblématique d'une stratégie volontariste.

Pour aboutir aux 2 parties du rapport sur la réduction des déchets, Richard Herbach a su mobiliser : ce sont près de 5 réunions, 5 visites de terrains, 1 audition (CESER BFC), 1 séance d'idéation collective (Crunch time citoyen) représentant près de 250 heures cumulées qui ont nourri cette réflexion...

Il s'agit maintenant à la collectivité de s'imprégner de toutes ces préconisations citoyennes et d'en tenir compte dans ses politiques publiques. Le Codev aura à cœur de suivre et d'accompagner la stratégie que mènera Pays de Montbéliard Agglomération autour de son Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.



**Pierre
LAMARD**

Président du Conseil
de Développement

MOT DE L'ANIMATEUR

Le présent document complète notre réponse à la saisine : « Sensibilisation citoyenne relative aux thématiques de la collecte et du traitement des déchets ». Celle-ci a déjà fait l'objet d'une publication, en Décembre 2021, du rapport d'étape intitulé : « La réduction des déchets - partie 1 - collecte & valorisation ».

Cette seconde partie est le fruit de l'intelligence collective des membres du Codev, à la suite de trois réunions au siège de PMA, dont une rencontre avec les représentants du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de Bourgogne-Franche-Comté.

La thématique de la collecte et de la valorisation des déchets méritait en effet des compléments et on souhaitait aussi aborder des questions importantes comme celles de l'évitement des déchets et de la transition vers une économie circulaire.

Il ne faudrait pas que les ressources financières tirées de la valorisation des déchets dissuadent la collectivité d'entreprendre une action vigoureuse en vue d'éviter de produire des déchets. Pour notre alimentation quotidienne, sait-on par exemple qu'environ 40% de ce qui est cultivé est perdu, entre les pertes à la récolte, les pertes dans le circuit de distribution et le gaspillage lors de la préparation des repas ? D'où la nécessité d'un grand effort d'éducation (éducation à l'environnement et au développement durable EEDD) qui puisse toucher tous les publics.

L'heure est à la sobriété et à la transition rapide vers une économie circulaire décarbonée. En profitant des aides et conseils de l'ADEME¹, il faut encourager les industriels à produire des objets éco conçus, robustes et de longue durée de vie, facilement réparables, facilement recyclables et qui puissent permettre d'économiser matière et énergie.

La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté a fait l'objet d'un rapport du Conseil économique social et environnemental régional (CESER, Décembre 2020) avec de nombreuses propositions auxquelles PMA pourrait s'associer, comme par exemple la structuration d'un grand Service public régional du réemploi.

Au nom des membres du Conseil de développement, je forme le vœu que le présent document retienne l'attention des élus de PMA et conduise à la mise en œuvre des propositions qui y sont faites.



**Richard
HERBACH**

Animateur de la
commission
« Environnement & cadre
de vie »

¹ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

PRÉAMBULE

Ce document constitue une suite à la contribution du Conseil de Développement de Décembre 2021 intitulée : « La réduction des déchets - Partie 1 - collecte & valorisation », en vue de traiter l'ensemble des questions que soulève la saisine « Sensibilisation citoyenne relative aux thématiques de la collecte et du traitement des déchets ».

Le rapport d'étape, Partie 1, de Décembre 2021 couvre une partie des thématiques du « fil rouge » (cf. Partie 1 p.27) utilisé pour structurer les travaux de notre commission. Le dernier sujet traité étant l'incinérateur (1.5 du fil rouge). Le présent document en prend la suite.



PMA Agglo HORIZON 2030 Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS - PARTIE 1 - COLLECTE & VALORISATION

Suite à la saisine du Président de Pays de Montbéliard Agglomération intitulée « Sensibilisation citoyenne relative aux thématiques de la collecte et du traitement des déchets », le Conseil de Développement, au travers de sa commission « Environnement & Cadre de vie » animée par Richard HERBACH a produit un premier rapport d'étape faisant état de recommandations dans une vision prospective, dépassant les frontières administratives.

Après analyse des différentes étapes de traitement des déchets sur l'Agglomération du Pays de Montbéliard, s'appuyant sur deux visites de terrain ainsi qu'une séance d'idéation (Crunch time citoyen), la commission formule ses premières recommandations... Cette première étape « de la collecte à la valorisation » n'épuise pas le sujet. La commission traitera prochainement les questions de l'évitement des déchets et de la transition vers une économie circulaire.



L'ENLÈVEMENT AU DOMICILE

- **Conservier des Points R**
- **Poubelle jaune**
 - Tenant compte des réflexions en commission et au cours du Crunch Time Citoyen, la poubelle jaune est **plébiscitée**.
 - Point de vigilance : Les coûts d'investissements supplémentaires générés par la mise en place des poubelles jaunes ne doivent pas être supportés par les habitants de PMA.
- **Inciter fortement au compostage**, en développant des aides spécifiques pour l'achat de composteurs individuels ou en mettant à disposition des composteurs collectifs.
- **Créer une filière spécifique pour les biodéchets non compostables.**
- **Développer un service à la demande de broyage à domicile pour les déchets verts.**

L'APPORT EN DÉCHETTERIE

- **Engager des travaux d'améliorations des déchetteries de PMA de façon à proposer aux usagers davantage de bennes pour permettre un tri efficace.**
- **Renforcer les équipes en déchetterie et les former à un meilleur accueil du public.**
- **Développer les points « Ressourcerie/Recyclerie » en déchetterie.**

Contribution du Codev | Environnement | Décembre 2021 | Page 1/2

Fiche synthétique du rapport d'étape

« La réduction des déchets - Partie 1 - collecte & valorisation »,



INSTALLATION DE TRI

- Pour limiter la pollution liée aux trajets de transports de déchets, il serait judicieux de pouvoir disposer d'un centre de tri unique à l'échelle du Pôle Métropolitain NFC.

INCINÉRATEUR

- Augmenter les capacités de traitement des déchets du Pôle Métropolitain en utilisant les infrastructures existantes aux normes et dimensionnées pour accueillir des volumes d'ordures ménagères importants dont ceux générés par PMA (pour exemple, utiliser le site de Bourgoigne permettrait de réorienter les investissements vers d'autres choix par répondre à l'urgence climatique) – Proposition déjà présente dans le rapport de la commission « Environnement & Cadre de vie » intitulé « Face à l'urgence écologique & climatique, changeons de voie ! ».
- **Chaufferie de la Petite Hollande : mettre à l'étude des solutions plus innovantes (hydrogène vert, hydroélectricité, biogaz,...).**
- Pour le transport des déchets, étudier la possibilité d'utiliser :
 - des motrices électriques à Hydrogène (voie ferrée),
 - des barges électriques à Hydrogène qui seraient à développer (voie fluviale).



CONCLUSION

Compte tenu du temps imparti pour la réflexion, toutes les phases inhérentes au cycle de vie d'un déchet n'ont pu être traitées.

Aussi, après ce premier rapport d'étape, la commission se penchera sur les filières de valorisation (méthanisation, bois énergie, etc.) sur l'évitement ainsi que sur l'économie circulaire.

Contribution du Codev | Environnement | Décembre 2021 | Page 2/2



PARTIE 1
COLLECTE &
VALORISATION
SUITE

MÉTHANISEUR

La loi impose qu'avant 2025 chaque particulier puisse disposer d'une solution pratique de tri à la source de ses biodéchets (LTECV² 2015). Pour les déchets verts, des recommandations ont précédemment été formulées dans la Partie 1. Les autres biodéchets, essentiellement les restes de repas, peuvent ou non être compostés en fonction de leur nature. Ceux qui ne conviennent pas pour le compostage, par exemple les restes de viande, poisson, produits de la mer, fromages et laitages, peuvent alimenter des installations de méthanisation et servir à fabriquer du biogaz.

La solution préconisée par les élus est l'apport volontaire des biodéchets par les habitants à des points de collecte (biobornes). Cela est déjà mis en place pour une partie des communes de PMA (En 2022 : communes entre 1000 et 6000 hab. / En 2023 : communes sup à 6000 hab.) avec un ramassage par la société AGRIVALOR qui les transporte jusqu'à un site de méthanisation situé à Ribeauvillé (68750).

Il serait souhaitable de pouvoir disposer d'une solution de méthanisation locale plutôt que d'avoir à transporter les biodéchets sur des centaines de kilomètres.

Pour cela, il faut avant tout établir un partenariat avec des agriculteurs intéressés. Ces derniers ont la maîtrise de telles installations et peuvent fournir du fumier (apport indispensable dans le procédé) et être intéressés par l'épandage des digestats sur des cultures de surfaces adaptées.

On doit concevoir cette méthanisation rurale comme un écosystème agroécologique.

D'ores et déjà, **D. PETERSCHMITT** nous a indiqué lors de la visite de son installation de méthanisation à Andelnans (cf. [CR de visite du 26/02/2022](#)) qu'il serait en capacité d'augmenter les volumes journaliers de biodéchets traités en passant de 15 tonnes/jour à 30 tonnes/jour, compte tenu de demandes en attente d'une dizaine d'agriculteurs en culture biologique souhaitant pouvoir épandre des digestats sur leurs cultures.

Sous réserve qu'il existe une demande similaire dans l'environnement de Montenois, l'installation de méthanisation d'**A. ALIX** pourrait également augmenter ses capacités. L'exploitant évoque la possibilité de créer une nouvelle installation de méthanisation d'ici 4 à 5 ans.

D'ores et déjà il serait utile de faire un inventaire des surfaces cultivées en demande de digestats.

À RETENIR

- ▶ **Faire une communication ciblée sur l'utilisation des contenants dédiés aux biodéchets , etc.**
- ▶ **Disposer d'une solution de méthanisation locale en partenariat avec les agriculteurs intéressés.**
- ▶ **Faire un inventaire des surfaces cultivées en demande de digestats**

² LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

BOIS ÉNERGIE

La volonté des élus est de créer une filière bois énergie. **Dans le cadre de cette saisine le bois énergie est considéré comme un résidu de l'exploitation des forêts et/ou comme un déchet obtenu lors du façonnage du bois d'œuvre.**

En 2020 une rencontre a eu lieu entre des techniciens de l'ONF et des membres de la commission environnement et cadre de vie du Codev sur le thème de la santé des arbres et de la préservation des forêts. Il en ressort une inquiétude quant à la survie des forêts (cf. CR de [visite ici](#)) avec les recommandations suivantes :

- **Les techniciens de l'ONF soulignent l'importance de faire la différence entre le bois d'œuvre et le bois énergie afin de ne pas rompre l'équilibre.**
- **Une alimentation de chaudières locales semble néanmoins possible à l'inverse de grosses usines de cogénération qui demandent un apport colossal de bois.**

Une grande quantité de bois serait actuellement à exploiter en raison de la mauvaise santé des arbres dont certains nécessitent un abattage prématuré afin d'éviter qu'ils ne tombent d'eux-mêmes. Cette situation n'est pas pérenne car les plantations régressent d'année en année en raison du réchauffement climatique.

Les techniciens de l'ONF³ sont d'avis qu'il faudrait revoir à la baisse les volumes exploités et favoriser le reboisement et l'implantation de nouvelles essences susceptibles de mieux résister aux longues périodes de sécheresse et au réchauffement global.



Rappel des services écosystémiques rendus par la forêt :

préservation des nappes phréatiques par l'intermédiaire de la perméabilité des sols (humus) qui agissent comme une couche filtrante, entretien de la biodiversité, puits de carbone, réserve de bois d'œuvre, puits de chaleur (zone froide), espace de détente, etc.

POINT DE VIGILANCE

La Ressource en bois énergie ne permet pas d'alimenter de grosses usines de cogénération.

À RETENIR

- ▶ **Maintenir l'équilibre entre le bois d'œuvre et le bois énergie.**
- ▶ **Baisser les volumes exploités.**
- ▶ **Reboiser en introduisant de nouvelles essences résistantes aux aléas climatiques.**

³ ONF : Office National des Forêts

ENFOUISSEMENT

La loi impose de réduire de 50% les tonnages de déchets non valorisables enfouis d'ici à 2025 et fixe en 2035 pour ces mêmes déchets une limite à 10% des tonnages de déchets ménagers et assimilés.

Observation formulée suite à la visite du Centre d'enfouissement SUEZ de Fontaine-Lès-Clerval ([cf. CR de visite ici](#)) :

De visu on a pu se rendre compte qu'il reste une part de déchets livrés à l'enfouissement qui pourrait très bien être incinérée. La raison invoquée par les responsables du site serait le dépassement de capacité des usines d'incinération.



Après la fermeture d'un centre d'enfouissement, les matériaux enfouis continuent à polluer les sols pendant des centaines d'années. Il n'est pas certain que l'on ait conservé la mémoire de l'implantation exacte de toutes les décharges du passé. À ce titre :

il serait urgent de mener une enquête auprès des plus anciens habitants de PMA pour situer précisément l'emplacement des anciennes décharges. Par exemple, les alentours du site des Pouges à Arbouans (entraînant une pollution de l'eau sur Arbouans), sous l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard (peinture et pneus notamment enterrés), autour du Près-la-rose...

À RETENIR

- ▶ Diligenter une enquête pour situer avec exactitude l'emplacement des anciennes décharges.
- ▶ Eviter d'envoyer pour enfouissement des déchets potentiellement valorisables.

DÉCHETS AUTRES QUE MÉNAGERS

Dans le domaine du BTP la situation évolue vers une meilleure réutilisation des matériaux de construction à l'occasion d'une démolition ou d'une réhabilitation.

Il existe un label ou certification « Cradle to Cradle (C2C) » (du berceau au berceau) qui assure de bâtir avec des matériaux totalement recyclables (prise en compte dès la conception), PMA pourrait l'imposer dans les marchés publics.

Les industriels mettent en place leurs propres filières de valorisation pour leurs déchets spécifiques dont l'enlèvement et le traitement sont assurés par des sociétés privées spécialisées. Certains produits sont mis au rebut parce qu'ils présentent des défauts minimes d'aspect qui n'engagent en rien la sûreté de fonctionnement :

PMA pourrait agir auprès des industriels pour qu'ils revoient leurs critères de rebut en faveur d'économies de matière et d'énergie.

Il n'existe pas de filière de valorisation de certains jouets en plastique, en raison du type de plastique non recyclable utilisé, la seule solution étant l'incinération :

Une action à la source est à entreprendre pour que l'on ne trouve plus ce type de jouets sur le marché.

Les trottinettes électriques et autres nouveaux moyens de locomotion légers devraient être repris, et si possible réparés, en déchetterie - ressourcerie.

Il existe une filière spécifique pour la valorisation des pneus usagés. Une partie des pneus est utilisée comme combustible dans les cimenteries.

À RETENIR

- ▶ **Imposer le label C2C (Cradle to Cradle) dans les marchés publics de PMA et inciter ses communes membres à s'inscrire dans cette démarche.**
- ▶ **Agir à tous les niveaux pour éviter de retrouver des plastiques non recyclables.**



PARTIE 2

ÉVITEMENT

ÉVITEMENT

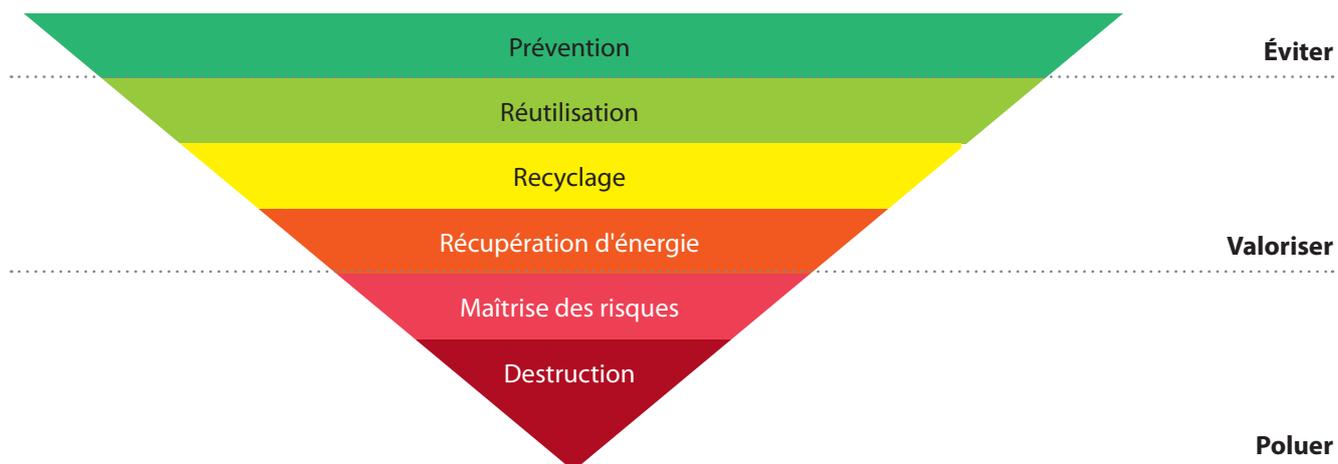
Au lieu de se résoudre à produire un grand volume de déchets qui ne sont que faiblement valorisables, il est préférable de traiter le problème à la source en mettant en œuvre des solutions permettant de réduire le volume des déchets produits. Tel est le but de l'évitement.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental de Bourgogne-Franche-Comté (CESER) s'est saisi de cette question. Il en est résulté un rapport édité en Décembre 2020 et intitulé :

« **La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté est-ce possible ?** » ([Ici – PDF 6.16 Mo](#))

En vue de prendre en compte ces avancées régionales, une séance d'acculturation et d'échanges avec le CESER BFC s'est tenue au siège de PMA le 28 Juin 2022 en présence de Dominique ROY Président du CESER BFC et Dominique DE FILIPPO Directeur, avec en visioconférence Christian BAQUÉ co-rapporteur des travaux du CESER BFC sur ce sujet ([Ici - PDF 387 Ko](#)).

Échelle de Lansink



ACTION À LA SOURCE

Un des leviers d'action bien identifié est ce que l'on appelle **l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)**. D'après le CESER, en l'absence d'une stratégie régionale structurée de l'EEDD, pratiquement tout reste à faire. En particulier la thématique « évitement des déchets » mérite la première place face au « tri, recyclage des déchets » (d'autres thèmes sont tout aussi essentiels à l'EEDD : protection de la biodiversité, sauvegarde des forêts, préservation des milieux aquatiques, etc.). Les interventions à tous les niveaux - établissements d'enseignement, universités, entreprises, décideurs, grand public - dispensées par des professionnels, doivent bénéficier d'une durée suffisante. L'association Graine BFC est l'acteur régional chargé de superviser les actions en matière d'EEDD.

PMA doit apporter son soutien à la définition et la mise en place d'une stratégie régionale structurée globale en matière d'EEDD, et faire en sorte que les enjeux liés à l'évitement des déchets soient reconnus comme prioritaires.

Contrairement à une bonne partie de la Bourgogne-Franche-Comté, PMA n'a pas encore approuvé son **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, faute de quoi il ne peut pas bénéficier des aides du dispositif ADEME Territoires « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG).

PMA doit approuver son PLPDMA et candidater au dispositif ADEME « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) ».

Des suggestions « zéro déchets » ont été proposées au cours d'un Crunch Time Citoyen organisé avec l'appui de l'Innovation CRUNCH Lab et du laboratoire RECITS de l'UTBM le 22 Novembre 2021 dans les locaux de la fabrique des transitions aux portes du Jura (Synthèse ici – PDF 850 Ko).

« Il est proposé d'opter pour des achats en vrac (alimentation, jardinage). Le retour de la consigne est demandé. Variantes : contenants robustes réutilisables ; contenants recyclables laissés en magasin ; emballages biodégradables réutilisables ou recyclables ; échelle type nutriscore sur les emballages ; Jardinage : sensibiliser pour cultiver autrement ; proposer des méthodes et techniques alternatives aux produits de l'industrie chimique.

Moins consommer et privilégier la location ; privilégier une utilisation collective des objets ; proscrire les achats compulsifs et les effets de mode (par ex. changement fréquent de téléphone) ; standardiser au maximum les équipements (ex. les chargeurs pour batteries) ; diminuer l'achat de meubles en matériaux peu durables ; favoriser les commerces de proximité qui sont moins générateurs de déchets ».

À RETENIR

- ▶ Appuyer la mise en place d'une stratégie régionale structurée globale en matière d'EEDD.
- ▶ Prioriser les enjeux liés à l'évitement des déchets.
- ▶ Approuver définitivement un PLPDMA et candidater au label TZDZG.

PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE

D'après le scénario Afterre2050, en Europe, les pertes et gaspillages totalisent 39% de la consommation ; avec pour ces pertes la répartition suivante : 36% de pertes aux champs, 29% de pertes après récolte et 36% de pertes à la maison. Le potentiel de réduction des pertes et gaspillages serait de 58% des quantités perdues au niveau de la distribution et de la consommation.

Selon Bruno LHOSTE, la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par les **6 R** :

- la **Reconnaissance** du problème, première étape indispensable car peu d'acteurs étaient jusqu'à très récemment conscients de son ampleur ;
- la **Reconnexion** avec le cycle de production de l'agriculture, par exemple via des programmes de potagers dans les écoles ou en ville, pour comprendre l'origine de notre alimentation ;
- le **Réapprentissage** de la cuisine et de « l'art d'accommoder les restes » ;
- la **Réduction** des surconsommations ;
- la **Redistribution** via notamment les banques alimentaires, qui ne mobilisent aujourd'hui que 0,3% des quantités perdues ;
- le **Recyclage** de ce qui n'a pu être évité par les 5 R précédents, pour l'alimentation animale lorsque c'est possible, par compostage ou méthanisation sinon.

Le Projet alimentaire territorial de PMA comporte un volet lutte contre le gaspillage alimentaire. Un diagnostic a donné lieu à un plan d'action qui s'applique aux restaurants collectifs de PMA, avec 13 fiches action de réduction du gaspillage et l'édition d'un guide pratique « Réduire le gaspillage alimentaire ».

Le Codev recommande à PMA de suivre les progrès et l'application des mesures anti-gaspi dans la restauration collective et d'inciter par ailleurs les professionnels de la restauration à faire de même.

À RETENIR

- ▶ **Suivre les progrès et l'application des mesures anti-gaspillage dans la restauration scolaire collective.**
- ▶ **Inciter les professionnels de la restauration à adopter des mesures anti-gaspillage.**



PARTIE 2

ÉCONOMIE

CIRCULAIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En économie linéaire, le parcours traditionnel de production et d'usage d'un objet, qui s'applique encore très largement aujourd'hui, consiste à puiser dans les ressources minérales de la Terre pour y extraire des matières premières, à les transformer par les étapes du processus de production ; l'objet est ensuite vendu et mis en service par son acquéreur ; il subit éventuellement des réparations jusqu'au moment où il n'est plus réparable et devient inapte à assurer sa fonction ; il n'est plus alors qu'un déchet dont on se débarrasse.



En économie circulaire, l'objet en fin de vie est considéré comme une ressource, un gisement de matières premières qui peut être exploité pour fabriquer d'autres objets. Le parcours des matières est alors circulaire, et permet d'économiser les ressources minérales de la Terre qui ne sont pas illimitées. La réutilisation des matières premières est facilitée si l'on suit les préceptes de l'écoconception.



ÉCOCONCEPTION



L'écoconception consiste à fabriquer des objets robustes et de longue durée de vie, de conception modulaire pour faciliter les réparations, en évitant de mélanger les matières, chacune étant identifiée, afin de faciliter leur réutilisation lorsque l'objet défaillant n'est plus réparable (économie circulaire). L'obsolescence programmée est prohibée. Les producteurs sont tenus de mettre à disposition du public

la documentation et les pièces détachées aussi longtemps que nécessaire. La robustesse et la longue durée de vie entraînent une diminution des cadences de production.

Au global l'écoconception réduit les consommations de matières premières et d'énergie, réduit les déchets, les rejets, les pollutions.

Peu d'entreprises de la Région Bourgogne-Franche-Comté sont aujourd'hui engagées dans une démarche d'écoconception malgré l'engagement des partenaires régionaux (CRBFC⁴, AER⁵, ADEME, chambres consulaires, réseaux) dans le cadre du **Réseau de la Transition Economique et Ecologique (RT2E)**.

Comme le préconise le CESER, le RT2E doit faire en sorte que l'écoconception devienne la norme et non l'exception. Le Codev recommande à PMA d'agir au niveau des entreprises locales, en coordination et en appui avec la Région, pour faciliter la mise en œuvre de cette politique.

À RETENIR

- ▶ Inciter les partenaires de PMA à développer l'écoconception.
- ▶ Promouvoir les activités du RT2E auprès des entreprises locales.

⁴ CRBFC : Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

⁵ AER : Agence Économique Régionale

RÉEMPLOI SOLIDAIRE

Un état des lieux du réemploi solidaire sur PMA a été établi récemment à l'occasion des ateliers participatifs en vue de préparer le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de PMA (PLPDMA). Le territoire compte actuellement 22 commerces ou associations éco responsables dans les domaines du réemploi et de la réparation auxquelles s'ajoutent 1 répar-café et 3 recycleries/ressourceries. Il convient de saluer ces initiatives pionnières et d'agir en sorte qu'elles se multiplient afin de pouvoir toucher un large public.

Dans le 1^{er} rapport d'étape, il a été proposé que chaque déchetterie de PMA comporte un local recyclerie/ressourcie.

Dans son rapport de Décembre 2020 qui a déjà été évoqué, le CESER appuie l'idée « de la construction d'un véritable **Service public régional du réemploi (SPRR)** à l'image du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) ou du Service public du numérique régional (SPNR). Le pilotage serait assuré par la Région en s'appuyant sur le réseau de l'ARAR⁶, et en partenariat étroit avec le mouvement Emmaüs, acteur incontournable ».

PMA pourrait apporter son appui à la Région en vue de soutenir la demande d'un Service Public Régional du Réemploi (SPRR) tel que proposé par le CESER.

A ce titre les acteurs publics préserveraient d'abord la mission sociale des acteurs des ressourceries-recycleries et construiraient « parallèlement (mais aussi en lien) un véritable service public du réemploi, clairement financé et assumé, et permettant d'avoir un impact notable sur la réduction des déchets ».

À RETENIR

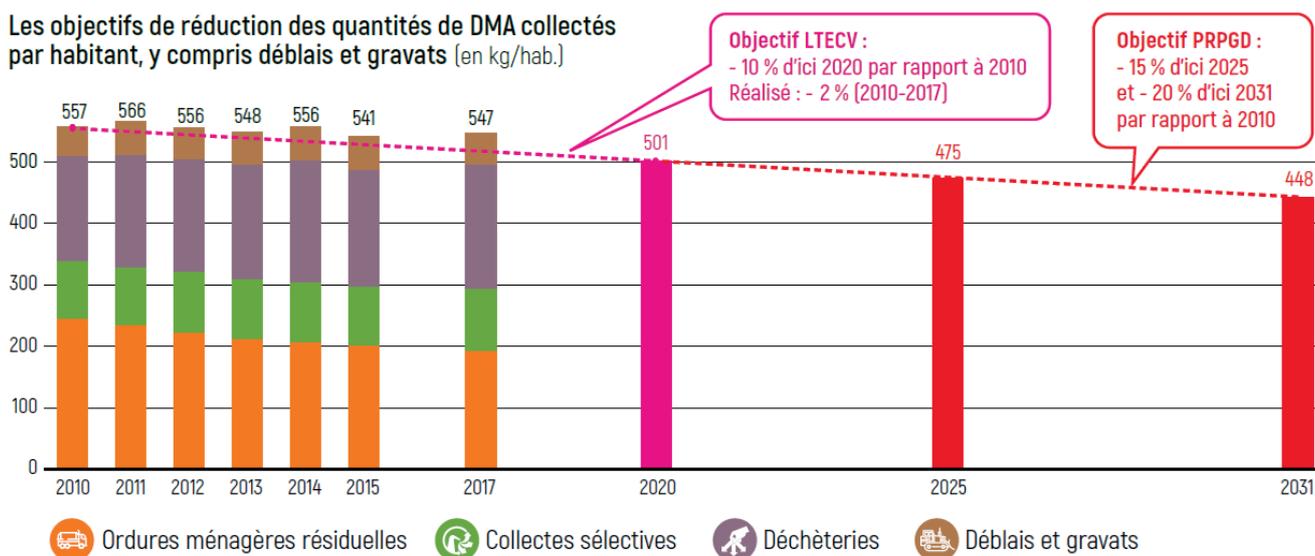
- ▶ **Planter dans chacune des déchetteries un local recyclerie/ressourcie.**
- ▶ **Appuyer la demande d'un Service Public Régional du Réemploi (SPRR).**

⁶ ARAR : Association Régionale des Acteurs du Réemploi

CONCLUSION

L'adoption, d'ici 2023, de « poubelles jaunes » sur le périmètre de PMA, recommandée par le Codev (voir la première partie du rapport), permettra de faciliter le tri et de mieux valoriser une partie des déchets ménagers. Cependant, comme partout en France, cela ne changera pas significativement la quantité globale de déchets générés, comme le montre l'historique des collectes de DMA en Bourgogne-Franche-Comté entre 2010 et 2017 :

Les objectifs de réduction des quantités de DMA collectés par habitant, y compris déblais et gravats (en kg/hab.)



Source : dernières données publiées ALTERRE BFC, fin octobre 2020 (présentation au Codev PMA par Ch. Baqué CESER-BFC le 28-06-2022).

Pour réduire significativement la production de déchets sur PMA il faut mettre en œuvre une vigoureuse action d'évitement, à l'instar de ce qui est recommandé dans le présent rapport :

- ▶ **Éduquer tous les publics à l'évitement, à la sobriété et au « zéro déchet »**
- ▶ **Mettre fin au gaspillage alimentaire**
- ▶ **Prolonger la durée d'utilisation des objets (réparation, réemploi solidaire)**
- ▶ **Convertir les entreprises à l'éco conception et à l'économie circulaire**

Réduire la production de déchets permettrait de faire des économies de matière, d'énergie et aussi de réduire les émissions polluantes. Prolonger la durée de vie des objets permettrait de réduire les cadences de production et donc là aussi d'économiser matière et énergie tout en réduisant les pollutions. De telles actions seraient bienvenues pour nous aider à sortir des crises actuelles : énergétique et climatique.

REGARDS CROISÉS DES MEMBRES

“ André LINDERME

La lecture du dernier document amène de ma part quelques remarques et informations complémentaires

I. BIODÉCHETS

A. il serait illusoire de trop compter sur la méthanisation qui peut paraître séduisante au premier abord, mais qui comporte des problèmes sérieux si nous ne regardons pas le process dans sa globalité.

Plusieurs inconvénients, et pas des moindres apparaissent dans les installations importantes chargées de transformer des déchets en biogaz.

- ▶ Suivant de près ce dossier au niveau local et national, nous constatons des accidents entraînant une destruction partielle des installations par explosion ou incendie.
- ▶ Des déversements accidentels de masses importantes de matières polluantes arrivent sur des installations mal maîtrisées entraînant des pollutions des eaux de surface et des nappes phréatiques pour des durées parfois importantes, privant les habitants des communes des alentours d'eau potable.
- ▶ Des riverains se plaignent de fortes odeurs rendant leur vie à proximité d'un méthaniseur invivable, au point de ne plus pouvoir ouvrir leurs fenêtres et ne plus pouvoir prendre de repas dans leur jardin.
- ▶ Enfin, le process une fois terminé, le méthaniseur produit des lixiviats qu'il est nécessaire d'épandre sur des terres en culture pour amender les sols. Il apparaît trois problèmes importants sur ces épandages de lixiviats :
 1. Un risque important de pollution des eaux souterraines si les rotations de parcelles et les concentrations à l'hectare ne sont pas rigoureusement respectées.
 2. Une dégradation globale des sols par une diminution de la microfaune et la présence de microplastiques qui vont se retrouver dans la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme.
 3. Une perte de fertilité à la longue.

La méthanisation lorsqu'elle ne recycle que des déchets d'élevage et que d'une part les règles d'exploitation, les principes de rotation des épandages sur les années prescrites sont respectés, il n'y a pas de problème. Cela se produit sur des exploitations agricoles de taille moyenne. Quand la méthanisation passe à une échelle industrielle avec la récupération des déchets ménagers s'ajoutant aux déchets d'élevage, des problèmes sérieux apparaissent.

Je voulais attirer l'attention du groupe sur ce point.

B. Il y a des solutions complémentaires pour réduire le volume et le poids des biodéchets vers lesquelles ni le groupe, ni PMA ne semble prendre en compte. Je veux parler du compostage.

Les biodéchets ne comportant pas de viandes et déchets d'origine animale sont des déchets qui se transforment tout seul, sans énergie et sans transport.

Sur Pont de Roide nous avons lancé il y a 25 ans une action qui a permis à l'époque d'installer 150 composteurs sur la ville. Nous estimions 150kg/ an de déchets verts par ménage et en 25 ans cela a représenté $150 \times 150 \times 25 = 562\,500$ kg de déchets non transportés et éliminés dans les jardins et autre. 560 tonnes ce n'est pas rien en termes d'économie.

Nous constatons que PMA à 73 communes comporte un mélange de quartiers urbanisés et de nombreux quartiers pavillonnaires. Il suffit de regarder Etupes, Exincourt, Grand Charmont, Sochaux, Mathay, Mandeuire, Hérimoncourt Pont de Roide, Noirefontaine etc.

Ce type d'habitat se prête très bien à l'utilisation des composteurs individuels qui permettrait, si nous lui associons un service de broyage de diminuer de façon drastique le tonnage de déchets verts et surtout le volume qui entre dans les déchetteries.

Je connais des exemples qui fonctionnent même en habitat collectif.

II. ENFOUISSEMENT

A. J'ai personnellement participé au projet de décharges de déchets ultimes de Fontaine les Clerval avec les associations riveraines, au CODERST et avec le groupe SITA (Suez) .

- J'ai constaté que cette décharge se remplissait trop vite et que la définition de « déchet ultime » était beaucoup trop large.
- Certains déchets à base de bois pourraient trouver un autre usage.
- La tentation pour l'exploitant de facturer un maximum de tonnages est contradictoire avec la réduction des déchets ultimes. Plus il stocke, plus il gagne.

B. Connaissance des emplacements de décharges sauvages.

En tant que président de la fédération FNE Doubs, j'avais signé une convention avec l'ADEME Besançon et nous avons été missionnés par celle-ci, afin d'effectuer dans les années 80 et 90, un inventaire des décharges « sauvages » puisque la loi les déclarait illégales du département du Doubs. Nous avons trouvé au premier inventaire autour de 990 décharges sur le département. On nous a demandé une deuxième fois d'effectuer à nouveau ce travail après deux ans et quelques années après, un bureau d'études a été missionné pour reprendre cet inventaire et en a trouvé un peu plus de mille.

Donc l'ADEME à Besançon doit disposer des données concernant le périmètre de PMA pour peu qu'ils n'aient pas perdu celles-ci.

Les fiches ADEME utilisées par FNE comportaient : la commune, la localisation, les dimensions, les types de déchets, l'accès autorisé ou pas. J'ai personnellement répertorié à l'époque certaines décharges dans les environs.

“ Arnaud CLETY

SUR LES DÉCHETS

Pourquoi ne pas mettre en place une recyclerie/ressourcerie à la déchèterie, ainsi qu'un espace de démantèlement en partenariat avec des entreprises d'insertion locale relevant du SIAE (Structure d'Insertion pour l'Activité Economique). Cela pourrait inciter au réemploi, créer un partenariat avec l'économie solidaire, créer des emplois solidaires à la déchèterie, stabiliser les tonnages de tout venant et augmenter le taux de valorisation à la déchèterie. Cela aurait également pour effet une adhésion de la population.

SUR L'ÉCO-CONCEPTION

Je préconise de créer et de mettre en place un label pour les entreprises s'impliquant dans l'éco-conception.

SUR L'ÉVITEMENT

Concernant les pertes et gaspillage alimentaire et plus précisément pour inciter les professionnels de la restauration à adopter des mesures anti-gaspillage, pour moi, il serait judicieux de recruter des ambassadeurs de tri dans les restaurants (comme ils existent déjà des ambassadeurs de tri pour les déchets concernant la sensibilisation à l'environnement). Ces "ambassadeurs" auraient pour mission principale d'accompagner le tri dans chaque restaurant. Il faudrait que chaque restaurant effectue dans un premier temps un audit des déchets, d'établir la commande conjointement à l'élaboration du menu. Cela passeraient également par davantage favoriser les circuits courts et les produits locaux, apporter le plus grand soin aux commandes, adopter une gestion des stocks plus intelligente, valoriser une carte courte mais attractive, privilégier la qualité à la quantité, investir dans des équipements performants, adopter la cuisine des fanes (avec utilisation intégrale des matières premières), proposer un plat du jour éco-responsable, s'associer avec des associations locales, nouer des partenariats avec des applications (Too Good To Go, Fresh Me Up).

Je préconise de créer et de mettre en place un label pour les restaurateurs s'impliquant dans les pertes et gaspillage alimentaire.

“ Stéphanie GEHIN

COLLECTE DES BIO-DÉCHETS

- ▶ Veiller à ce qu’il y ait suffisamment de biobornes pour que les gens puissent faire la démarche facilement.

PERTE ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- ▶ Grande méconnaissance du problème. Urgence de mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public et des enfants.

RÉEMPLOI SOLIDAIRE

- ▶ Campagne d’information du public sur les commerces ou associations éco-responsables dans les domaines du réemploi et de la réparation (répaircafé ; ressourceries ; recycleries ; etc.).

COMPOSITION DU GROUPE DE RÉFLEXION



39
MEMBRES

Jean-Marc AJOUX

Régis BIGUINET

Louisa BOUADMA

Arnaud CLÉTY

Louis DEROIN

Michel GAY

Paul GENTILHOMME

André GROSJEAN

Odile JOANNES

Vincent JOUET

Pierre LAMARD

Paul LAMZOURI

Michelle LE MEUNIER

Jean-Marc LEFEBVRE

Jocelyne LEMAIRE

André LINDERME

Anna MAILLARD

Fanchon MAINPIN

Marie-Claire MAINPIN

Michel MAIRE

Michel MARCHAND

Nathalie MARTIN

Gérard MOUGIN

Michel NARDIN

Éric PEULTIER

Alain VILLALONGA

Marie-France VILLALONGA

Marie-Thérèse VITRE

PROCESSUS PARTICIPATIF

PMA À L'HORIZON 2030 RÉDUCTION DES DÉCHETS

Partie 2 : Collecte & valorisation (Suite) Évitement & Économie circulaire



Réunions du Groupe de travail sur le thème des déchets

- ▶ **09/06/22**
Suite et fin de la réflexion sur le tri des déchets
- ▶ **23/11/22**
Amendements du pré-rapport



Audition du CESER

- ▶ **28/06/22** :
Échanges autour du rapport du CESER BFC intitulé « La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ? ». Avec les interventions de Dominique ROY, Président du CESER BFC et de Christian BACQUÉ, co-rapporteur du rapport précité ci-dessus.



Visites de terrains

- ▶ **26/02/22**
Installation de méthanisation d'Andelnans.
- ▶ **05/05/22**
Centre d'enfouissement de Fontaine-lès-Clerval.

Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cedex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

